



Ecublens/VD, le 10 novembre 2022
702.03.Ecublens plage22 - LG

Ecublens/VD
Municipalité

Réponse de la Municipalité à une interpellation

Service concerné Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises
Interpellation de Monsieur le Conseiller communal Charles Koller
Déposée le 30 septembre 2022

Bilan et perspectives de l'activité « Ecublens Plage » - Quel est le point de situation après 2 éditions

Introduction

La deuxième édition d'Ecublens plage vient de se terminer. Je tiens à remercier la Municipalité d'avoir proposé une animation sur plusieurs mois sur notre terrain en dur du Pontet. Une animation qui a permis aux écublanaïses et écublanaïses de partager des moments en famille et entre amis. Selon le rapport de notre Commission de gestion sur l'exercice comptable 2021 « il y a une marge d'amélioration considérable sur le concept de cette manifestation ».

Pourquoi cette interpellation :

Le but de cette interpellation est de demander la clarification et la position de la Municipalité sur plusieurs points concernant la manifestation. Le moment est opportun puisque nous nous situons juste après la seconde édition et 2 mois avant le vote des budgets 2023.

Rajoutons que plusieurs points soulevés par notre Commission de gestion ne peuvent attendre une réponse en 2023, les réponses aux vœux de la COGES étant habituellement communiquées dans le rapport de gestion de l'exécutif.

Préambule

La Municipalité rappelle que le projet Ecublens plage a été rendu possible grâce à la volonté exprimée par le Conseil communal lors de l'acceptation du budget 2020 d'étoffer l'offre d'activités sportives et de loisirs dans la Commune durant l'été. Faute de ressources à l'interne, le Service de la culture, des sports, de l'intégration et des églises a mandaté une entreprise spécialisée dans l'événementiel et la

communication, Trivial Mass, afin de concevoir un projet qui saurait répondre aux besoins de la population durant la période estivale. C'est de ce travail de réflexion mené au cours de l'année 2020 qu'est né « Ecublens plage », lequel est géré par le Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises avec l'appui de Trivial Mass.

2021 a ainsi vu une première édition du projet placée en bonne partie sous le signe du covid et sa cohorte de mesures empêchant notamment les rendez-vous de foot à grande échelle (fan zone). L'exploitant a alors pris toute la responsabilité et assumé seul, dans ce contexte difficile, un risque financier très important.

Ce n'est que cette année qu'Ecublens plage a pu se dérouler dans des conditions « normales » avec également la tenue d'activités parallèles de tiers sur la place de fêtes du Pontet. A l'heure où ces lignes sont rédigées, les comptes 2022 ne sont pas encore bouclés et par conséquent l'évaluation du projet terminée, le Service étant dans l'attente des dernières factures et du rapport sur l'analyse acoustique.

Ceci étant, le Service peut déjà indiquer qu'il est globalement très satisfait de la 2^{ème} édition d'Ecublens plage, la 1^{ère} édition étant en quelque sorte un ballon d'essai. Ce projet semble effectivement atteindre ses objectifs, à savoir allier sport et plaisirs, offrir un lieu multigénérationnel susceptible d'attirer tant les jeunes, que les retraités et les familles, et créer un événement fort durant tout l'été. Il a également permis de tester de nouvelles infrastructures sportives tels que le pumptrack, lequel s'est généralisé en 2022 dans le canton, ou encore le skimboard. Ecublens plage devient, tout comme la patinoire éphémère, un rendez-vous attendu des habitants voire plus largement. Il a d'ailleurs été cité régulièrement cet été dans la presse (24heures, femina, la Télé, etc.) comme étant une des adresses à ne pas manquer dans la région. Toutefois comme pour tout projet, des aspects, dont certains relevés par l'interpellateur, sont naturellement perfectibles.

A relever enfin que, contrairement à d'autres communes, aucune association, fondation ou collectif n'a proposé à la Ville de mettre sur pied un tel projet. Il s'agit d'un projet interne lequel a une visée sportive. Dans ce cadre, il convient de souligner ici qu'il incombe à l'exploitant de gérer l'entier de la mise à disposition des espaces de sport ainsi que leur nettoyage (planches de skimboard, boules de pétanque, raquettes de ping-pong, etc.), l'accueil dans un chalet des jeux et animations du Secteur jeunesse, l'ouverture de l'édicule durant tout l'été et son nettoyage. C'est aussi pour cette raison qu'il faut être prudent lorsqu'on compare ce projet avec des expériences similaires dans d'autres communes.

Réponse aux questions posées

Générales

Question 1 : *Quel bilan la Municipalité peut-elle dresser de ces 2 premières éditions ?*

Voir préambule ci-dessus.

Question 2 : *Est-ce qu'il y a eu plusieurs prestataires mis en concours pour l'installation d'Ecublens plage ?*

Non, il n'y a pas eu de mise au concours pour l'installation. Celle-ci n'est pas nécessaire compte tenu des montants.

Question 3 : *A-t-on étudié la possibilité de ne pas soumettre l'entier de la gestion (installation et exploitation) à 1 seul prestataire ? Si oui, quel en est le résultat ?*

Non.

Question 4 : *Y a-t-il eu une mise au concours pour la gestion de la buvette d'Ecublens plage ?*

Non. Il faut en fait revenir à la genèse du projet pour en comprendre les raisons. A l'origine, celui-ci ne prévoyait qu'un simple container buvette exploité par des auxiliaires employés par la Ville avec des recettes encaissées par celle-ci. En effet, vu qu'il s'agissait d'un nouveau projet et que le Service n'avait aucun recul sur les éventuelles retombées, il était difficile de convaincre des exploitants professionnels vu les risques notamment financiers à prendre. Ce n'est que dans la phase finale du projet que l'entreprise MM Events a rejoint l'aventure. Ceci a été une réelle chance car c'est notamment grâce aux idées et compétences de celle-ci qu'Ecublens plage est ce qu'il est aujourd'hui. Son propriétaire a réussi l'exploit de transformer un « no man's land » en une oasis chaleureuse, verdoyante et rafraichissante pour le plaisir de tous.

Buvette / Exploitation

Question 1 : *Une partie des revenus de la buvette est-elle reversée à la Commune ?*

Voir réponse à la question 2 ci-dessous.

Question 2 : *Est-ce qu'un loyer a été demandé pour l'exploitation de la buvette ?*

Depuis cette année, 4% du chiffre d'affaires de l'exploitant est reversé à la Commune.

Question 3 : *Qui a payé les charges variables (électricité, eau et consommables) ?*

La place du Pontet, côté Sorge, étant alimentée en électricité et en eau par le collège du Pontet, aucune charge n'a été facturée par la Ville. Cela vaut aussi pour toutes les autres manifestations ou installations éphémères qui ont lieu de ce côté de la place.

Quant au papier toilette et au savon de l'édicule, ils ont été fournis par la Ville charge à l'exploitant de procéder au nettoyage quotidien des toilettes.

Question 4 : *Qui a payé les frigos de la buvette et le matériel de cuisine ?*

Le matériel est loué par la Ville.

Question 5 : *Qui a fixé les prix de consommation de la buvette ? Ont-ils été validés par la Municipalité ?*

Les prix de consommation ont été fixés d'entente avec le Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises, tout comme pour ceux de la patinoire éphémère. La Municipalité n'a en effet pas pour tâche de valider les prix des boissons et produits proposés sur les manifestations ou autres événements organisés par ses services.

Question 6 : *Qui a choisi les boissons et la nourriture proposées ? Ont-elles été validées par la Municipalité ? Répondent-elles à un cahier des charges établi par la Municipalité ?*

Idem réponse question 5 ci-dessus. Pour le moment, il n'existe pas de cahier des charges établi mais cela devra être le cas à terme dans le cadre d'une mise au concours future de l'exploitation de la buvette, voire du projet dans son entier (voir réponse à la question 1 sous « Perspectives »).

Question 7 : *Est-ce que les restaurateurs de la Commune se sont plaints de l'activité de la buvette (concurrence déloyale) ?*

Non, pas à la connaissance de la Municipalité.

Question 8 : *Quel jugement la Municipalité porte-t-elle sur la collaboration entre l'exploitant d'Ecublens plage et les organisateurs des différentes manifestations de l'été ? Festival country, l'Abbaye des patriotes, Festival de la transition, fa fête interculturelle et le 1^{er} août ? Y a-t-il eu des retours des personnes concernées ?*

Si certaines manifestations telles que Destiny, la Fête interculturelle et le 1^{er} août ont été des réussites à ce niveau, pour d'autres la collaboration a pêché et doit visiblement être améliorée, voire revue, notamment du point de vue de la communication entre les différents partenaires.

Question 9 : *Pourquoi l'exploitant de la buvette a-t-il utilisé des gobelets à usage unique de manière régulière ? La Municipalité est-elle en accord avec cela ?*

Dans le cadre de l'exploitation régulière de la buvette, le gérant utilise des verres qui sont lavés en machine (hormis pour les sirops offerts aux enfants où il y a eu un souci de communication avec le personnel cette année qui n'a pas utilisé les gobelets réutilisables fournis par la Ville). Ce n'est que dans le cadre des grandes manifestations qui ont lieu sur la place de fête du Pontet et où les verres n'étaient pas consignés que des gobelets à usage unique ont été utilisés (ex. 1^{er} août). Cette

situation n'étant clairement pas satisfaisante, la question des verres réutilisables mais également de la vaisselle, doit être revue l'année prochaine non seulement pour Ecublens plage mais pour toutes les manifestations organisées par la Ville. Un concept global sera développé dans le cadre du plan climat.

Question 10 : *Les prestations des artistes ont-elles été rémunérées ? Si oui, de quelle manière ?*

Les artistes ont été rémunérés entre Fr. 150.- et Fr. 500.- (par artiste/groupe) avec en sus un hamburger et 3 boissons offerts (par artiste).

Perspectives :

Question 1 : *Est-ce que la manifestation sera reconduite pour l'année prochaine ? Sommes-nous engagés avec un prestataire ? Est-ce que des changements importants sont envisagés ?*

Oui, Ecublens plage sera reconduit en 2023 pour autant naturellement que le Conseil communal valide le budget tel que présenté. S'agissant d'un projet interne, la Ville n'est pas engagée vis-à-vis de prestataires particuliers. C'est également ce qui fait la force de ce projet mais aussi son coût, la Ville pouvant imposer ses idées et ses choix. Enfin, si aucun changement important du concept n'est envisagé à court terme, il est clair qu'à moyen terme la gestion de la buvette devra être mise au concours, voire l'entier du projet. Néanmoins, des ajustements mais aussi des développements seront apportés rapidement notamment sur les infrastructures sportives, la buvette, la programmation musicale, la collaboration avec les sociétés locales, la communication, etc.

Question 2 : *Est-ce que la Municipalité pourrait envisager de séparer l'activité en 2 voire en 3 parties distinctes ? L'idée est de ne pas concentrer l'entier du mandat sur un seul prestataire ?*

a. *Exemple : Prestataire 1 : Installation des infrastructures.*

Prestataires 2 : Gestion de la buvette et des animations

Tout est envisageable mais pour quel bénéfice ? La multiplication des prestataires va inmanquablement alourdir la charge de travail des services communaux ne serait-ce qu'en termes de coordination.

Question 3 : *Est-ce que la Municipalité est intéressée à faire évoluer le concept d'Ecublens plage en y intégrant nos restaurateurs et nos sociétés locales dans la gestion de la buvette ? Nous pourrions imaginer un tournus sur tout l'été avec la prise en charge et la remise des installations*

Non, certainement pas dans une optique de tournus sur tout l'été. Le Service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises n'a pas vocation à être une gérance qui met à disposition un espace buvette avec un état des lieux d'entrée et de sortie à chaque changement d'exploitant.

Question 4 : *La Municipalité compte-elle donner suite au vœu n° 6 de la COGES 21-22 ?*

a. "que la Municipalité réfléchisse à un concept différent de celui de s'adresser qu'à un seul prestataire pour l'activité d'Ecublens Plage. Nous souhaitons que l'activité se rapproche de ce qui se fait à la Galicienne de Prilly Malley, à la Coquette à Morges ou plus récemment, à la Dérupe à Bussigny.

b. Ces trois sites fonctionnent en collectif et proposent tous des produits régionaux de qualité. Leur concept exclut la recherche du bénéfice."

La Municipalité n'entend pas changer pour le moment le concept développé, celui-ci n'étant pas encore abouti après seulement une année d'exploitation « normale » du lieu. Elle relève également que c'est une réelle plus-value pour elle de pouvoir s'appuyer sur des professionnels. Cette collaboration est extrêmement enrichissante mais également très utile, voire même salvatrice, dans le cadre de certaines manifestations qui se sont déroulées sur la place de fête du Pontet et notamment le 1^{er} août.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur le Conseiller communal Charles Koller.

Ainsi adopté en séance de Municipalité le 7 novembre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

(L.S.)

C. Maeder

P. Besson